

Séance du 08 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit mars à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Didier MARECHALLE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	17 Pour : 12 Contre : 4 Abstentions : 1

Etaient présents :

Didier MARECHALLE, René SCALTEUX, Nicole GOURMEZ, Francine RICHEL, Julien GOEMAERE, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Angèle DUPUY, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART

Procuration(s) :

Franck DEFOSSEZ à Didier MARECHALLE, Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET, Chloé GOMANNE à Julien GOEMAERE.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
29 février 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
29 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Nicole GOURMEZ

11 mars 2024
et publication du
11 mars 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de CAUDRY à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à 18 POUR et 1 abstention,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Busigny

Le Maire, MARECHALLE Didier

le(s) secrétaire(s) de séance

